

né à Soignies le 28-4- **BOAISE** **DEM. TRANS.**

brig. m. 13. G. T. D. A. P. A. V. 7^e Cie 1^{re} D. A.
+ 25-10-18. H. M. roi Albert. Paris (ead) *M. 15124*
(liste Ambassade de Belgique, Paris.)
A Cim. Bagneux le 25-10-18 (Belg. + H. M.) m. D. 2^e ligne
30^e fone.

^{E.C.E.}
Isb. 5^e 27-6-11-19 à Mg 2. p. d.

Mduo 061 exp. le 2.6.21 trans. reg + H. M. du Roi Alb à Paris renv. à
adr. famille Soignies rue des Tours 16 (B.C.)

Ambassade de Belgique n. 4840/S.A/3
du 25-6-21, civ: e. aut. diensé, par le H. anons^t
de Paris (B.C.)

B.C. 116 du 13.3.21 à Mdu: envoyé liste pour compléter
et rectifier.

Mduo 061 et 08064 du 25.7.21. liste en retour (B.C.)

E.C.E. 14741 du 24.10.21 au Gm CT 1^{re} D. A. cof. ¹⁰²
et 1^{re} via ead.

Gm.C.B. 1^{re} D. A. le 25-10-21 en ret² e. a. d. visé et renv. t. complé.

E.C.E. 18502/11-11-21 à Mdu: ead. avec note
de renv. t. complément.

M. J. Boise-Bergeret 16 Chemin du Cours à Soignies

Le 29. 1-24 transm. déclaratⁿ de renonc^{at} au
regroupem^t au c^r du Père Lachaise à Paris et dem. transf^r

S.E. 291 le 5-2-24 à M^{re} Jean Baize Germin du Bourc 16
Loignies. Le corps de son fils ne peut plus être restitué
aux frais de l'Etat. dem. contr^e décision.

M^{re} J. Baize Bergeret à Loignies le 12-2-24 déclare
avoir introd^t en temps voulu la demande transf^r

S.E. 356 le 16-2-24 à M^{re} J. Baize à Loignies. Le corps
ne peut plus être restitué aux frais de l'Etat. Dem.
contr^e décision.

M^{re} Jules Baize à Loignies le 20-2-24 protest^e
contre lettre S.E. 356 du 16-2-24 (S.E.)

S.E. 438 le 27-2-24 à M^{re} J. Baize à Loignies. Le corps de
son fils ne sera pas regroupé au c^r du Père Lachaise.